

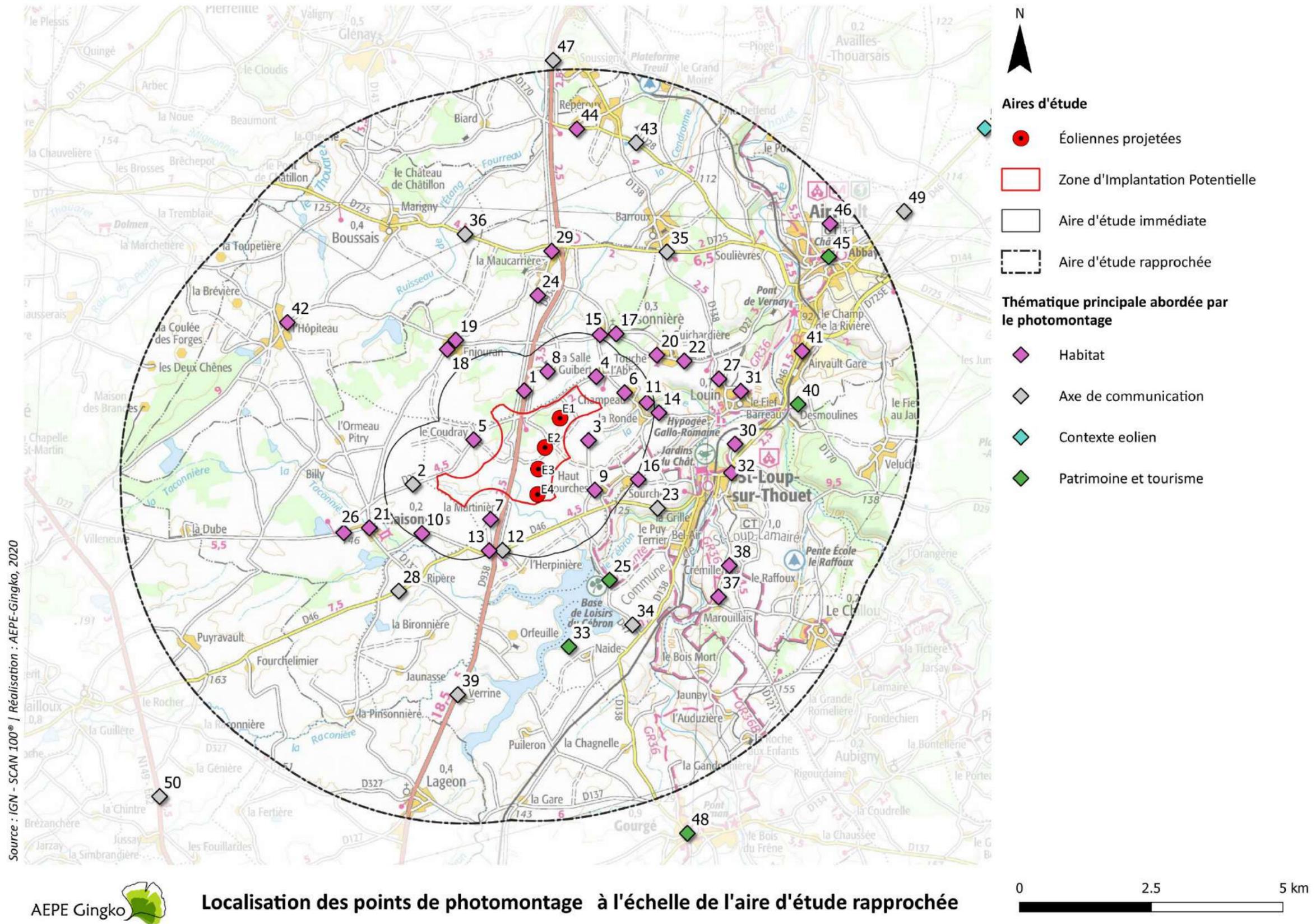
Source : IGN - SCAN 100® / Réalisation : AEPE-Gingko, 2020



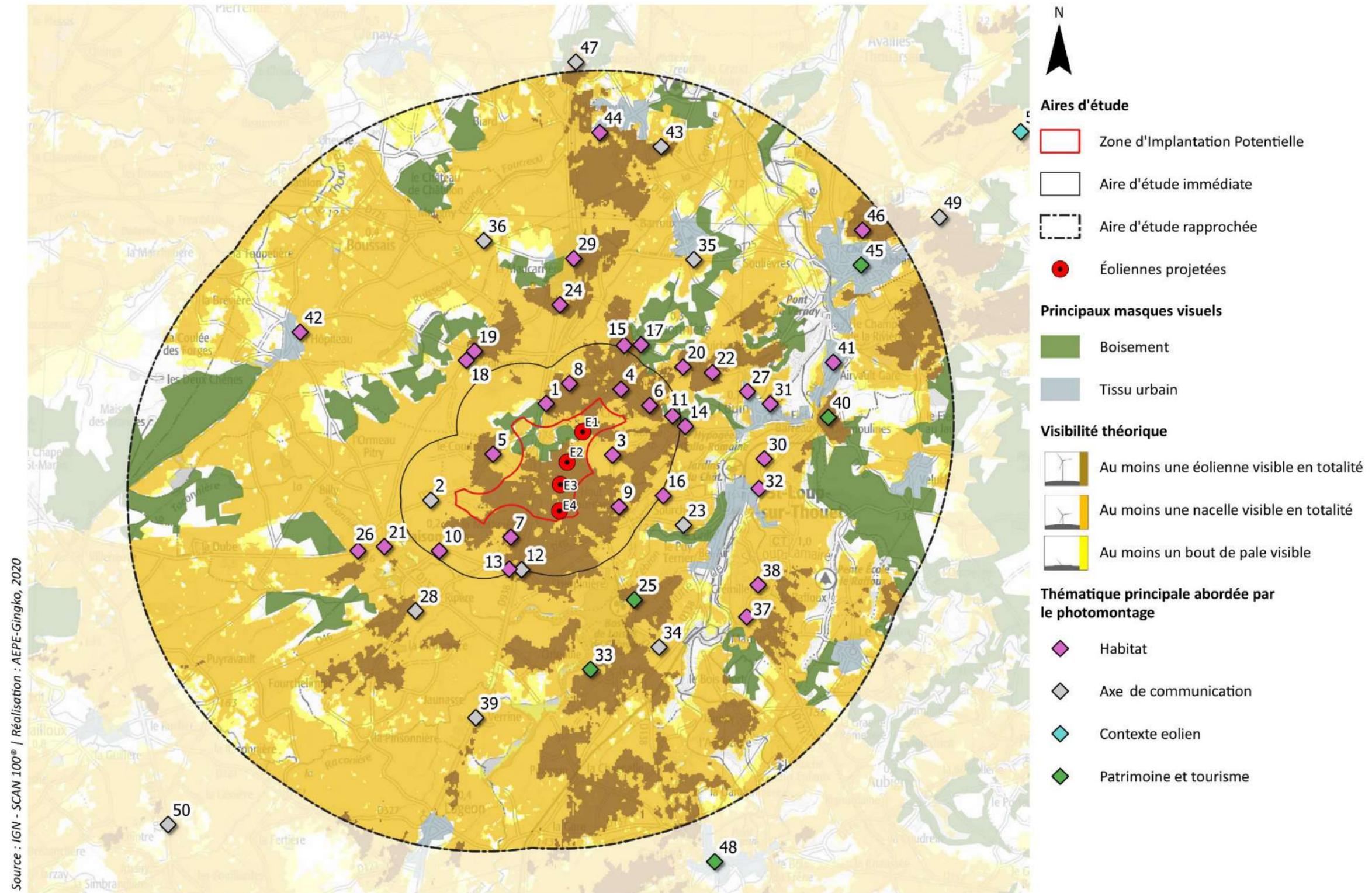
La visibilité théorique des éoliennes et la localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Carte 234 : Visibilité théorique des éoliennes et localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Carte 235 : Localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



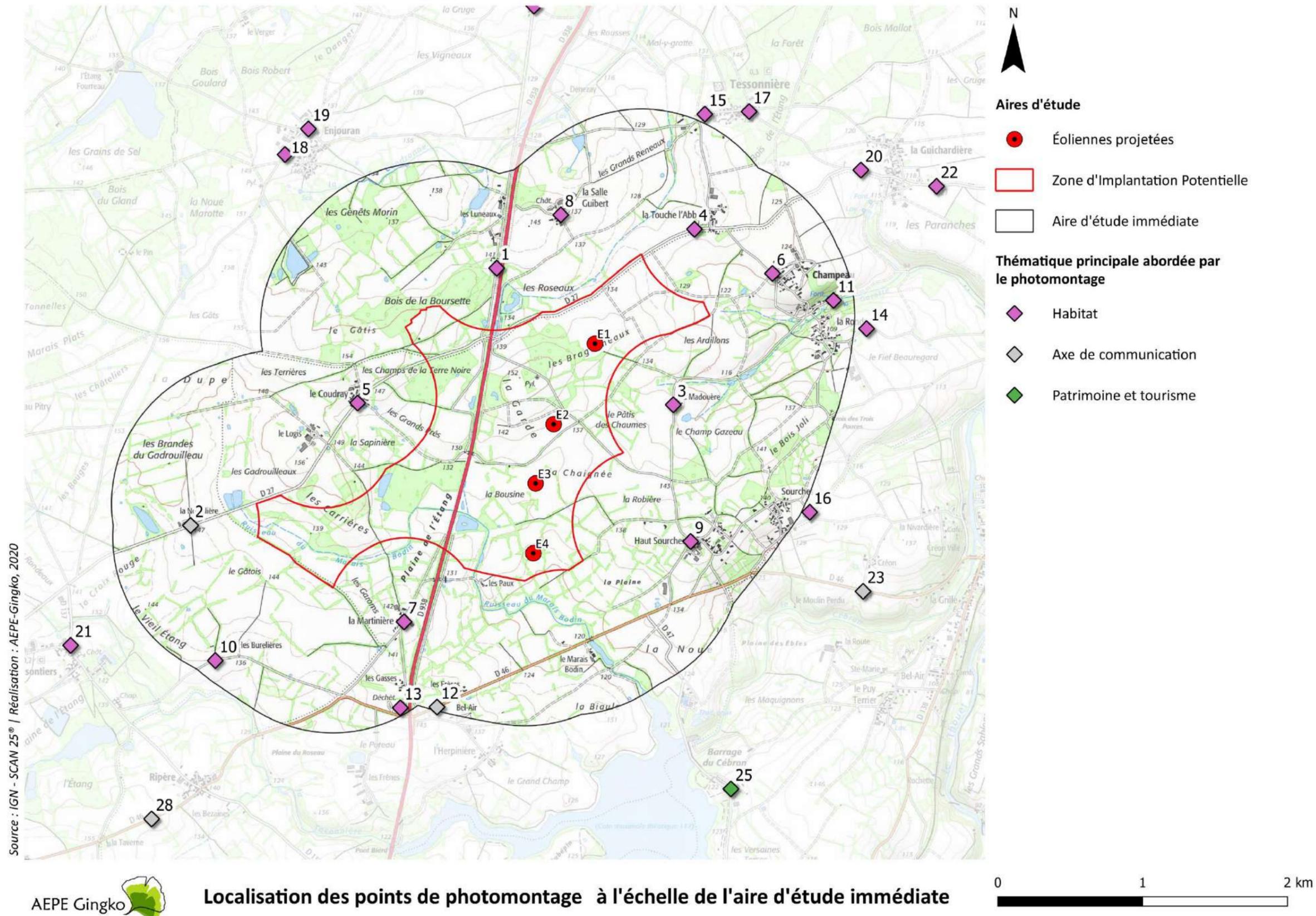
Source : IGN - SCAN 100® / Réalisation : AEPE-Gingko, 2020



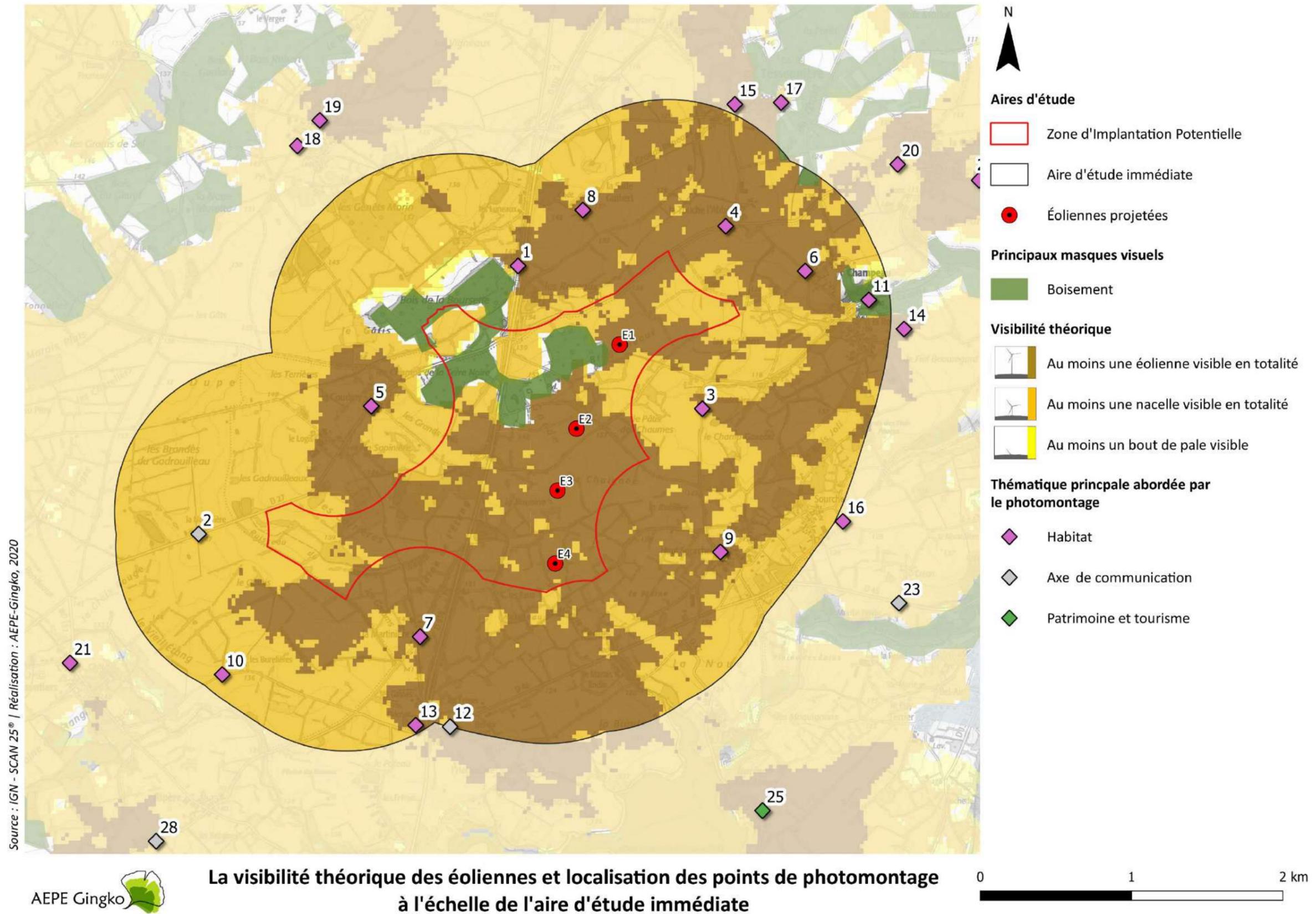
La visibilité théorique des éoliennes et la localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



Carte 236 : Visibilité théorique des éoliennes et localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



Carte 237 : Localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude immédiate



Carte 238 : Visibilité théorique des éoliennes et localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

Tableau 170 : La localisation des photomontages

Numéro de photomontage	Distance à la Zone d'implantation Potentielle (km)	Distance à l'éolienne la plus proche (km)	Éolienne la plus proche	Commune	Localisation	Thématique principale	X (Lambert 93)	Y (Lambert 93)	Latitude (WGS84)	Longitude (WGS84)
1	0,5	0,9	E1	Airvault	Sortie sud du hameau des Luneaux	Habitat	455055	6638581	0°12'45.6436"	46°48'9.0661"
2	0,5	2,4	E3	Maisontiers	Hameau de la Nousilière – RD27	Axe	452945	6636811	0°14'21.7342"	46°47'8.9475"
3	0,5	0,7	E1	Louin	Hameau de la Madouère	Habitat	456272	6637638	0°11'46.4418"	46°47'40.1252"
4	0,5	1,1	E1	Airvault	Hameau de Touche l'Abbé – RD27	Habitat	456427	6638843	0°11'41.4326"	46°48'19.3555"
5	0,5	1,3	E3	Louin	Hameau du Coudray – RD27	Habitat	454085	6637655	0°13'29.6089"	46°47'37.7943"
6	0,5	1,3	E1	Louin	Nord-ouest du hameau de Champeau	Habitat	456952	6638547	0°11'16.1053"	46°48'10.4564"
7	0,5	1,3	E3	Louin	Hameau de la Martinière	Habitat	454408	6636133	0°13'11.4487"	46°46'48.9281"
8	0,6	0,9	E1	Airvault	Hameau de la Salle Guibert	Habitat	455483	6638949	0°12'26.1622"	46°48'21.5485"
9	0,6	1,1	E4	Louin	Hameau des Hauts Sourches	Habitat	456392	6636692	0°11'38.9771"	46°47'9.6439"
10	0,7	2,2	E4	Maisontiers	Hameau des Burelières	Habitat	453101	6635883	0°14'12.5841"	46°46'39.0997"
11	0,8	1,6	E1	Louin	Est du hameau de Champeau	Habitat	457372	6638356	0°10'55.9322"	46°48'4.8193"
12	0,8	1,1	E4	Louin	Hameau des Frères – RD46	Axe	454606	6635539	0°13'0.9723"	46°46'29.9515"
13	0,9	1,3	E4	Louin	Hameau des Gasses – RD938	Habitat	454379	6635549	0°13'11.6926"	46°46'29.9756"
14	1,0	1,8	E1	Louin	Sud-ouest du hameau de Champeau	Habitat	457605	6638164	0°10'44.5780"	46°47'58.9050"
15	1,1	1,8	E1	Airvault	Sortie ouest du bourg de Tessonnière	Habitat	456487	6639647	0°11'40.1376"	46°48'45.4737"
16	1,1	1,7	E2	Louin	Nord-est du hameau des Sourches	Habitat	457201	6636894	0°11'1.2157"	46°47'17.2450"
17	1,2	1,9	E1	Airvault	Entrée est du bourg de Tessonnière	Habitat	456793	6639659	0°11'25.7250"	46°48'46.2633"
18	1,4	2,5	E1	Airvault	Nord du bourg d'Enjouran	Habitat	453597	6639373	0°13'55.9397"	46°48'32.7886"
19	1,5	2,4	E1	Airvault	Sortie sud du bourg d'Enjouran	Habitat	453745	6639541	0°13'49.2829"	46°48'38.4258"
20	1,5	2,3	E1	Airvault	Sortie ouest du bourg de la Guichardière – RD27	Habitat	457563	6639251	0°10'48.6247"	46°48'34.0557"

Numéro de photomontage	Distance à la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Distance à l'éolienne la plus proche (km)	Éolienne la plus proche	Commune	Localisation	Thématique principale	X (Lambert 93)	Y (Lambert 93)	Latitude (WGS84)	Longitude (WGS84)
21	1,5	3,3	E4	Maisontiers	Centre-bourg de Maisontiers	Habitat	452095	6635960	0°15'0.1591"	46°46'40.2544"
22	1,7	2,5	E1	Louin	Entrée est du bourg de la Guichardière – RD27	Habitat	458101	6639146	0°10'23.0469"	46°48'31.3563"
23	1,8	2,3	E4	Saint-Loup-Lamairé	RD46 – limite ouest du SPR de Saint-Loup-Lamairé	Axe	457571	6636355	0°10'42.7453"	46°47'0.2709"
24	1,9	2,4	E1	Airvault	Sortie sud du bourg de la Maucarrière	Habitat	455309	6640389	0°12'37.1325"	46°49'7.9570"
25	1,9	2,1	E4	Saint-Loup-Lamairé	Rive ouest du lac de Cébron, au niveau du centre d'accueil	Tourisme	456670	6634985	0°11'22.6160"	46°46'14.7221"
26	1,9	3,7	E4	Maisontiers	Entrée ouest du bourg de Maisontiers	Habitat	451612	6635886	0°15'22.7851"	46°46'37.2130"
27	2,3	3,1	E1	Louin	Sortie nord-est du village de Louin – RD138	Habitat	458741	6638801	0°8'52.2044"	46°48'21.0148"
28	2,3	3,6	E4	Louin	RD46 en arrivant sur le bourg de Ripère	Axe	452664	6634783	0°14'31.0553"	46°46'2.8930"
29	2,5	3,1	E1	Airvault	Nord du bourg de la Maucarrière	Habitat	455561	6641236	0°12'26.8674"	46°49'35.7207"
30	2,6	3,3	E1	Saint-Loup-Lamairé	Quartier du Fief du Parc à Saint-Loup-sur-Thouet – SPR de Saint-Loup-Lamairé	Habitat	459050	6637568	0°9'35.3005"	46°47'41.4812"
31	2,7	3,5	E1	Louin	Nord du bourg de Louin	Habitat	459159	6638574	0°9'32.0590"	46°48'14.2051"
32	2,7	3,4	E1	Saint-Loup-Lamairé	Est du bourg de Saint-Loup-sur-Thouet – RD46	Habitat	458954	6637024	0°9'38.8003"	46°47'23.7375"
33	2,8	4,4	E1	Saint-Loup-Lamairé	Rive sud du lac du Cébron	Tourisme	455868	6633711	0°11'57.9860"	46°45'32.4085"
34	3,1	3,3	E4	Saint-Loup-Lamairé	Intersection de la RD138 et de la RD47	Axe	457124	6634120	0°10'59.5706"	46°45'47.3001"
35	3,1	3,8	E1	Airvault	Hameau de Barroux – RD725 – SPR d'Airvault	Axe	457761	6641216	0°10'43.0180"	46°49'37.9558"
36	3,1	3,7	E1	Airvault	RD725 entre les bourgs de Boussais et de la Maucarrière	Axe	453917	6641562	0°13'45.0702"	46°49'44.1076"
37	3,4	3,8	E4	Saint-Loup-Lamairé	Ouest du bourg de Crémille	Habitat	458729	6634675	0°9'44.9716"	46°46'7.3655"
38	3,5	3,9	E4	Saint-Loup-Lamairé	Nord du bourg de Crémille	Habitat	458937	6635259	0°9'36.2684"	46°46'26.5502"
39	3,6	4,1	E4	Gourgé	RD938 au niveau du hameau de Verrine	Axe	453769	6632827	0°13'35.2025"	46°45'1.0101"
40	3,7	4,5	E1	Airvault	Sommet de la Butte du Fief d'Argent	Patrimoine	460223	6638328	0°8'41.4098"	46°48'7.6138"

Numéro de photomontage	Distance à la Zone d'Implantation Potentielle (km)	Distance à l'éolienne la plus proche (km)	Éolienne la plus proche	Commune	Localisation	Thématique principale	X (Lambert 93)	Y (Lambert 93)	Latitude (WGS84)	Longitude (WGS84)
41	4,0	4,9	E1	Airvault	Quartier sud d'Airvault – RD46	Habitat	460315	6639335	0°8'38.9628"	46°48'40.3476"
42	4,1	5,5	E2	Boussais	Est du bourg de l'Hôpiteau	Habitat	450552	6639888	0°16'20.5781"	46°48'45.4035"
43	4,7	5,4	E1	Airvault	Château du Petit Moiré – RD28 – SPR d'Airvault	Axe	457162	6643286	0°11'15.2284"	46°50'44.2154"
44	4,9	5,5	E1	Airvault	Sortie sud-ouest du bourg de Repéroux – RD170	Habitat	456037	6643542	0°12'8.8221"	46°50'51.0314"
45	5,2	6,0	E1	Airvault	Terrasse du château d'Airvault	Patrimoine	460824	6641117	0°8'18.2939"	46°49'38.7197"
46	5,4	6,2	E1	Airvault	Arrivée nord-est d'Airvault – RD46	Habitat	460849	6641755	0°8'18.3114"	46°49'59.4156"
47	6,2	6,8	E1	Glénay	Intersection entre la RD938 et la RD28	Axe	455600	6644835	0°12'31.9322"	46°51'32.3328"
48	6,8	7,0	E4	Gourgé	Parvis de l'église de Gourgé	Patrimoine	458143	6630191	0°10'4.1099"	46°43'41.3743"
49	6,8	7,6	E1	Airvault	Arrivée nord-est d'Airvault – RD46	Axe	462258	6641994	0°7'12.2608"	46°50'8.9659"
50	7,7	9,0	E4	Amailloux	RN149 entre les bourgs d'Amailloux et Jussay	Axe	448134	6630870	0°17'56.8559"	46°43'50.0836"
51	9,0	9,8	E1	Irais	RD46 entre les bourgs d'Airvault et de Saint-Jouin-des-Marnes	Contexte éolien	463745	6643559	0°6'4.9816"	46°51'1.5523"
52	9,4	9,9	E4	Viennay	RD938 au nord du bourg de Viennay	Axe	452399	6627076	0°15'28.6261"	46°41'52.9312"
53	10,5	12,4	E3	Chiché	RN149 au nord-ouest de Chiché	Habitat	442720	6639300	0°22'28.8273"	46°48'15.6789"
54	12,2	13,0	E1	Assais-les-Jumeaux	RD60 entre les bourgs d'Assais et de Jarzay	Axe	467935	6635676	0°2'32.8210"	46°46'51.5087"
55	13,6	14,5	E1	Assais-les-Jumeaux	Sommet de la Motte du Puy Taillé	Patrimoine	470136	6639288	0°0'55.5483"	46°48'51.2384"
56	16,3	18,1	E2	Bressuire	Intersection entre la RN149 et la RD725 en sortie est de Bressuire	Axe	438182	6642734	0°26'9.8966"	46°50'0.5431"
57	16,4	17,2	E1	Moncontour	Sommet de la Tour de Moncontour	Patrimoine	470469	6646828	0°0'53.4262"	46°52'55.8714"
58	16,8	17,5	E1	Plaine-et-Vallées	RD37 au niveau du menhir E134	Patrimoine	461302	6654757	0°8'21.3405"	46°57'1.1037"
59	19,1	19,7	E1	Thouars	Sommet de la Tour du Prince de Galles	Patrimoine	455867	6657765	0°12'44.1747"	46°58'31.4388"
60	20,5	21,3	E1	Plaine-et-Vallées	RD64 au nord-est du château de Oiron	Patrimoine	466404	6655462	0°4'21.3270"	46°57'30.4399"

I.4. LES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE

En préambule, il convient de rappeler que la visibilité des aérogénérateurs ne constitue pas nécessairement une nuisance au niveau paysager, et que l'objectif n'est pas de chercher à camoufler leur présence, ce qui se révélerait de toute façon impossible. En effet, le *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres* (Direction générale de la prévention des risques, décembre 2016) établit clairement que :

(...) la taille importante des éoliennes rend illusoire toute tentative de dissimuler des parcs éoliens dans les paysages. Il s'agit donc d'engager des « actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysage », comme y invite la Convention Européenne du Paysage.

L'étude des effets sur les composantes paysagères et patrimoniales ressortant de l'état initial comme présentant une sensibilité potentielle modérée, forte ou très forte, consiste notamment à déterminer :

- S'il y a ou non visibilité depuis tel ou tel point du territoire ;
- Le cas échéant, s'il s'agit de vues proches (prégnantes), semi-éloignées ou éloignées ;
- Le cas échéant, si l'implantation est clairement lisible (c'est-à-dire si on comprend facilement la logique organisationnelle du parc éolien projeté) ;
- S'il y a des phénomènes de rupture ou contraste d'échelle, de surplomb, de saturation... ;
- S'il y a des covisibilités ;
- Si l'ambiance paysagère initiale est modifiée, et si oui dans quelle mesure ;
- Si l'insertion paysagère du parc éolien projeté est acceptable au niveau des zones à enjeux du territoire.

Plusieurs mesures paysagères sont mises en œuvre de façon à réduire l'impact des aérogénérateurs projetés (cf. partie sur les mesures paysagères pour davantage de détails). Celles-ci sont prises en compte pour la caractérisation des effets.

L'ensemble des impacts identifiés dans cette partie sont cartographiés à la fin de l'analyse, dans le chapitre I.6. *Synthèse des effets du projet sur le paysage et le patrimoine.*

I.4.1. LES EFFETS DU PROJET SUR LES UNITES PAYSAGERES

I.4.1.1. LES CONTREFORTS DE LA GATINE

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : modérée à forte

Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cette unité paysagère : n° 01, 03, 04, 05, 06, 08, 09, 11, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 22, 24, 29, 35, 36, 42, 47

Pour rappel, il s'agit de l'unité paysagère dans laquelle est située la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du parc éolien. L'état initial paysager et patrimonial a permis d'estimer le niveau de sensibilité vis-à-vis de l'implantation

potentielle d'éoliennes au sein de la zone de projet comme étant fort à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, et modéré avec l'éloignement. Il s'agit de paysages semi-ouverts à fermés par un réseau de haies. Celui-ci permet ponctuellement des perspectives visuelles sur les territoires environnants, qui, du fait qu'ils accueillent le projet, nécessitent une attention particulière.

Les cartes de visibilité théoriques font ressortir cette unité paysagère comme étant le bassin de visibilité principal du projet, notamment à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.

Les photomontages réalisés depuis les paysages des contreforts de la Gâtine montrent que le parc projeté apparaît depuis de nombreux points d'observation proches de l'aire d'étude immédiate, sur des vues partiellement filtrées par le bocage (cf. photomontages n°01, 05, 09, 11, 15 et 17) ou sur des vues plus franches lorsque le réseau bocager se relâche (cf. photomontages n°03, 04, 06, 20 et 24).

Le maillage bocager joue un grand rôle dans la perception du parc éolien et détermine la manière dont il est perçu. Combiné aux mouvements topographiques de l'unité, des points de vue francs sur le projet peuvent ponctuellement ressortir comme c'est le cas sur les photomontages n°20 et 24 qui se situent tous les deux sur des secteurs dégagés et proches du parc.

Avec l'éloignement, la taille apparente des éoliennes diminue progressivement, atténuant de ce fait la prégnance du parc. Au-delà de 3,5 km, les éoliennes se fondent davantage dans le paysage, mais celui-ci reste assez nettement perceptible au niveau des principales ouvertures visuelles (cf. photomontages n°35, 36, 42 et 47).

Dans la plupart des cas, lorsque les aérogénérateurs projetés sont visibles, la lisibilité de leur organisation est optimale du fait d'une implantation en une ligne régulière en appui des lignes de forces anthropiques (RD938) et topographiques (vallée du Thouet) comme en témoignent les différents photomontages réalisés sur cette unité. Malgré la proximité du parc exploité de Maisontiers-Tessonnière et de son extension en projet, peu d'effets de brouillage sont relevés.

Ponctuellement, des phénomènes de contraste d'échelle sont repérés par rapport à de petits vallons notamment (cf. photomontage n°24 par exemple). Il n'y a pour autant pas réellement de rupture d'échelle puisque bien souvent d'autres éléments de paysage au premier ou moyen plan présentent une taille apparente plus importante que celle des éoliennes du projet.

D'une façon générale, le projet de parc éolien sera ponctuellement visible de façon marquante sur les secteurs proches de la zone de projet, avec des perceptions plus ou moins prolongées de ce dernier (au gré des fenêtres laissées ouvertes par le relief et le maillage bocager). Il restera perceptible mais de façon en général plus anecdotique au-delà de l'aire d'étude rapprochée. **Ces éléments amènent à conclure que le parc éolien projeté génère un impact ponctuellement fort sur ses abords immédiats et depuis quelques points particulièrement dégagés de l'unité, et globalement modéré, voire faible, à l'échelle du reste de l'unité paysagère.**

Impact du projet sur cette unité paysagère :
Ponctuellement FORT à l'échelle de l'aire d'étude immédiate,
MODÉRÉ à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée,
FAIBLE à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

I.4.1.2. LES EFFETS DU PROJET SUR LA GÂTINE DE PARTHENAY

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : faible à forte

Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cette unité paysagère : n° 02, 07, 10, 12, 13, 21, 26, 28, 33, 39, 48, 50, 52

Pour rappel, cette unité paysagère longe le sud-ouest de la zone de projet. L'état initial paysager et patrimonial a permis d'estimer le niveau de sensibilité comme étant fort à faible suivant l'éloignement à la zone de projet pour cette unité paysagère. Il s'agit en effet de paysages bocagers offrant ponctuellement des perspectives visuelles sur les territoires environnants, qui, par leur proximité par rapport au projet, nécessite une attention particulière.

Comme le met en évidence le *Cahier de photomontages* en annexe, le projet de parc éolien de Louin apparaît sur des vues prégénantes mais néanmoins souvent filtrées par le bâti ou la végétation aux abords immédiats du parc éolien projeté (cf. photomontages n°02, 10 et 13). Les éoliennes apparaissent en quasi-totalité sur certaines vues proches, avec une grande taille apparente (cf. photomontages n°07 et 28).

Comme pour l'unité des contreforts de la Gâtine, le maillage bocager joue un rôle important dans les perceptions du parc projeté. Ce rôle est même accru dans le cas de la Gâtine de Parthenay puisque le réseau bocager est mieux préservé. Ainsi, les vues sur le projet se font plus rares et ponctuelles. Cela n'empêche toutefois pas quelques vues dégagées sur le projet depuis des points bien précis de l'unité (cf. photomontages n°28 et 33).

Au-delà de quelques kilomètres, la réduction progressive de la taille apparente des éoliennes, du fait de la distance et de l'effet de perspective, tend à fondre davantage le parc éolien projeté dans le paysage existant (cf. photomontage n°26), voire à le masquer totalement derrière des obstacles visuels (cf. photomontages n°21, 39, 50 et 52). Les vues en direction du parc projeté se font plus rares à mesure que l'on s'éloigne de l'aire d'étude immédiate.

Lorsque le parc est visible, sa lecture est aisée du fait d'une implantation simple (en ligne unique) et régulière (homogénéité des interdistances). Malgré la présence du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière et de son extension, les effets de brouillage sont rares et les effets cumulatifs modérés.

Ces éléments amènent à conclure que le parc éolien projeté génère un impact globalement modéré sur cette unité, voire faible à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

Impact du projet sur cette unité paysagère :

Globalement MODÉRÉ à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Globalement FAIBLE à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

I.4.1.3. LES EFFETS DU PROJET SUR LES PLAINES DE MONCONTOUR, NEUVILLE ET THOUARS

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : modérée

Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cette unité paysagère : n° 43, 44, 49, 51, 54, 55, 57, 58, 60

Pour rappel, cette sous-unité paysagère est ressortie comme modérément sensible au stade de l'état initial paysager en raison de son relief plat et de ses horizons dégagés permettant des vues ouvertes et profondes.

L'observation de la carte de visibilité théorique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée montre effectivement que l'unité paysagère des plaines de Neuville, Moncontour et Thouars apparaît comme un bassin de visibilité potentielle, avec de larges plages de visibilité même depuis des zones éloignées (>10km). Les principaux boisements présents dans la plaine constituent cependant des masques visuels importants.

Les photomontages illustrent l'existence en vue lointaine d'interactions visuelle avec le projet depuis cette unité. Depuis le nord, les éoliennes sont bien groupées et l'emprise visuelle horizontale très réduite (cf. photomontages n°43, 44 et 58). Depuis l'est, le motif d'implantation est simple ; les éoliennes s'alignent régulièrement à l'horizon. En revanche l'emprise visuelle est plus étendue puisque l'axe de perception est perpendiculaire à la ligne d'implantation du parc (cf. photomontages n°49, 51, 54, 55 et 57).

La taille apparente des machines est faible mais elles sont visibles de façon franche du fait de l'absence de masques visuels dans la plaine. **Ce sont les effets de cumul avec les autres parcs construits ou en projet qui sont la principale source d'impact paysager sur cette unité.**

Impact du projet sur cette unité paysagère : MODÉRÉ

I.4.1.4. LES EFFETS DU PROJET SUR LES VALLEES DU THOUET ET DE SES AFFLUENTS

Sensibilité potentielle d'après l'état initial : forte

Photomontages utiles pour analyser l'impact du parc éolien projeté sur cette unité paysagère : n°25, 27, 30, 31, 32, 37, 38, 40, 41, 46, 49

Pour rappel, la sensibilité de cette unité paysagère ressort comme étant forte dans l'état initial, notamment du fait de ses paysages singuliers et mis en valeur à l'échelle du territoire, qui concentrent des enjeux liés au patrimoine, aux lieux de vie et au tourisme.

La carte de visibilité théorique tend à montrer qu'il y a très peu de perceptions possibles depuis l'intérieur des vallées du Thouet et du Thouaret. Le photomontage n°41 montre l'une de ces rares perceptions depuis la vallée